RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3i Technologies
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 6-12 rue Raffet, 75016 PARIS
Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 28 FEVRIER 2025

Le 28 Février 2025,
A Paris,

Monsieur Thierry AZERAD, demeurant 36 Boulevard Suchet, 75016 PARIS

Désigné en qualité de Président de la société 3i Technologies, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 28 février 2025 à PARIS,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Laurent GIANNETTI,
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Et

Monsieur Ibrahim SALOUL,
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, les Directeurs Généraux disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, ils auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Les Directeurs Généraux ainsi nommés acceptent les fonctions de Directeur Général et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Directeurs Généraux.

****
Signature page suivante

Signé par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Nitro Sign

Le Président
Thierry AZERAD



Directeur général
Laurent GIANNETTI
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »



Directeur général
Ibrahim SALOUL
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

